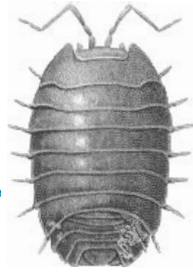




Lutte efficace contre les cloportes, scolopendres et mille-pattes



Juin 1999

Toutes ces petites bestioles peu sympathiques ont beaucoup en commun. Par exemple, ce ne sont pas des insectes, elles recherchent le même type d'habitat et, en réalité, elles ne sont pas nuisibles; à peine sont-elles peu attrayantes et passent-elles pour être une nuisance.

Description

Les **cloportes** sont des créatures intéressantes, à l'allure de minuscules armadillos. Assez étrangement, ils appartiennent à la même classe d'animaux que le homard et la crevette! Ces minuscules crustacés terrestres doivent trouver des conditions très humides pour survivre. C'est pourquoi ils aiment vivre sous les roches ou sous les débris tels que la litière de feuilles en décomposition.



Les cloportes transportent leurs oeufs dans un sac pendant environ trois semaines, et ils continuent de porter leurs petits pendant quelques mois suivant leur éclosion. Ils peuvent avoir plusieurs portées au cours d'une année.

Les **mille-pattes** et les **cloportes** se nourrissent de matière organique en décomposition. Ordinairement, ils meurent rapidement après avoir pénétré dans les maisons parce que cet environnement est trop sec pour eux. S'ils s'installent dans une maison, c'est qu'il doit y exister un important problème d'humidité et qu'on y retrouve une source d'alimentation.



Les **mille-pattes** et les **scolopendres**

ont un petit air en commun parce que leur corps comporte de nombreux segments et qu'ils ont beaucoup de pattes. Cependant il existe plusieurs différences fondamentales entre ces deux groupes. Par exemple, chez le scolopendre, chaque segment porte une seule paire de pattes, tandis que chez le mille-pattes, les segments en portent deux paires. De plus, les pattes du scolopendre sont beaucoup plus longues et ce dernier peut se déplacer plus rapidement que le mille-pattes.

Ces deux groupes pondent leurs oeufs dans le sol au printemps et à l'automne. Les jeunes muent plusieurs fois avant de devenir adultes, acquérant de nouveaux segments et de nouvelles pattes à chaque mue. Ils atteignent la maturité à trois ans et ils peuvent vivre cinq ou six ans.

Les scolopendres sont des prédateurs nocturnes. Ils s'en prennent volontiers à d'autres animaux qui envahissent nos demeures, comme l'araignée, l'antrène des tapis ou la fourmi. En fait, ils constituent un moyen efficace de lutter contre les autres insectes qui envahissent le foyer!

Le scolopendre des maisons



Venu du Mexique, le scolopendre des maisons est très répandu en Amérique du Nord. Il envahit les maisons seulement si l'espace sous le plancher, les secteurs des drains ou les salles de bain sont très humides. Ils va aussi chercher à pénétrer à l'intérieur à l'automne, lorsqu'il se met à faire plus froid. Le scolopendre des maisons possède l'unique caractéristique de pouvoir se

reproduire à l'intérieur. Il peut se déplacer rapidement et il se cache dans les lézardes, dans les fissures et derrière les plinthes. Parfois, il se réfugie sous l'écorce du bois de foyer empilé dans la maison.

Il est vrai que le scolopendre peut infliger des morsures qui s'apparentent à la piqûre de l'abeille. Cependant, cela se produit rarement car ses pièces buccales ne sont pas assez puissantes pour couper facilement la peau. En général, ce sont les espèces du Sud et les plus exotiques qui peuvent infliger des morsures douloureuses.

Lutte antiparasitaire

Les cloportes et les mille-pattes décomposent la matière organique et remettent en circulation des nutriments qui sont recyclés par les plantes du jardin. Les scolopendres aident à tenir en échec les insectes nuisibles. C'est pourquoi on peut dire de ces animaux qu'ils sont utiles et qu'il faut les tolérer le plus possible. S'il devient toutefois nécessaire de les éliminer, vous pouvez recourir aux moyens de lutte décrits ci-dessous.

Lutte physique

- Enlever la litière de feuilles et la végétation en décomposition autour des fondations de la maison.
- Utiliser un paillis plus grossier pour laisser l'eau se drainer.
- Tailler et nettoyer les plantes disposées le long des fondations de façon à améliorer la ventilation autour de la maison.
- Laisser le sol s'assécher entre les arrosages.
- Obturer les lézardes dans les murs de fondation ou autour des fenêtres avant l'automne.

- À l'intérieur, utiliser un déshumidificateur ou un petit ventilateur électrique pour assécher les parties humides du sous-sol.
- Employer un piège collant dans les parties très humides de la maison.
- On peut également appliquer de la poudre de diatomées (fossiles marins microscopiques) dans les lézardes et les fissures comme moyen permanent de lutte contre ces animaux.

Lutte chimique

Le fait de modifier l'habitat de ces animaux devrait suffire pour réduire leur nombre. Mais si les résultats ne sont pas satisfaisants, on peut toujours employer un pesticide homologué de classe domestique. Voici une liste partielle des matières actives homologuées à cette fin : propoxur, diazinon, perméthrine, pyréthrine, méthoprène.

Certains produits sont appliqués par pulvérisation sur les fondations, d'autres sont appliqués à l'intérieur, dans les fissures et les lézardes, le long des plinthes et devant le seuil des portes. **Bien lire l'étiquette pour s'assurer que le produit est destiné à être utilisé à l'intérieur.**



N'oubliez pas

Avant d'acheter un pesticide

- Identifiez le ravageur correctement.
- Utilisez d'abord des mesures de lutte physique et des moyens autres que les pesticides.
- Lisez le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette du produit avant de l'acheter. L'étiquette doit comporter le nom du ravageur à combattre et l'endroit où le produit peut être utilisé, p. ex., à l'intérieur, à l'extérieur, dans le jardin, sur les animaux.
- N'achetez que la quantité de produit requise pour le traitement.
- Vous pouvez toujours choisir de faire appel aux services d'un professionnel au lieu d'appliquer le traitement vous-même.

Lors de l'utilisation d'un pesticide

- Lisez attentivement le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette.
- Ne fumez pas et ne consommez pas de boissons ou de nourriture pendant l'application d'un pesticide.
- Faites sortir les enfants et les animaux familiers des lieux ou éloignez-les pendant le traitement. Couvrez ou enlevez les aquariums.
- Couvrez ou enlevez les aliments, les ustensiles et la vaisselle si le traitement se fait dans la cuisine.

Après avoir utilisé un pesticide

- Lavez-vous toujours les mains soigneusement.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux familiers entrer en contact avec les surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.
- Ventilez bien les lieux traités.

- Nettoyez toutes les surfaces ayant un contact direct avec les aliments, comme le dessus des comptoirs de cuisine, des tables et des cuisinières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Gardez toujours les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux familiers et loin des aliments et des boissons.

En cas d'empoisonnement

- Communiquez immédiatement avec un centre antipoison et consultez un médecin.
- Apportez le contenant ou l'étiquette du produit à la clinique d'urgence ou chez le médecin.
- Suivez les directives de premiers soins qui figurent sur l'étiquette.
- En cas d'empoisonnement d'un animal familier, consultez un vétérinaire immédiatement.



Élimination

Ne réutilisez pas les contenants de pesticides. Enveloppez-les et jetez-les avec les ordures ménagères.

Les pesticides non utilisés ou les restes de pesticides doivent être jetés dans un site provincial ou municipal de collecte des déchets ménagers dangereux.

Soyez pratiques

- Les précautions énumérées ci-dessus sont d'ordre général.
- Lisez toujours l'étiquette pour plus de précisions.
- En cas de doute, consultez un expert.

Utilisation de certaines illustrations avec la permission de J.B. Benavides

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
2250, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire
Téléphone : 1-800-267-6315
De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*
*Frais d'interurbain.
Télec : (613) 736-3798
Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla